PARLIAMENT OF CANADA

THE OFFICIAL LANGUAGE MINORITY COMMUNITIES TOLD US...

Standing Joint Committee on Official Languages

April 2002

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs, in whole or in part, must be obtained from their authors.

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire: http://www.parl.gc.ca

Available from Public Works and Government Services Canada — Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

102-06929/

THE OFFICIAL LANGUAGE MINORITY COMMUNITIES TOLD US...

Standing Joint Committee on Official Languages

April 2002

STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

CO-CHAIRS

Hon. Shirley Maheu, Senator	Rougemont (QC)
Mauril Bélanger, M.P.	Ottawa—Vanier (ON)

JOINT VICE-CHAIRS

Scott Reid, M.P.	Lanark—Carleton (ON)
Yolande Thibeault, M.P.	Saint-Lambert (QC)

REPRESENTING THE SENATE

The Honourable Senators:

Gérald A. Beaudoin, O.C., Q.C.	Rigaud (QC)
Joan Fraser	De Lorimier (QC)
Jean-Robert Gauthier	Ontario (ON)
Viola Léger, O.C.	New Brunswick (NB)
Jean-Claude Rivest	Stadacona (QC)
Raymond C. Setlakwe, C.M.	Les Laurentides (QC)

REPRESENTING THE HOUSE OF COMMONS

Eugène Bellemare	Ottawa—Orléans (ON)
Gérard Binet	Frontenac—Mégantic (QC)
Sarmite Bulte	Parkdale—High Park (ON)
Claude Drouin	Beauce (QC)
Christiane Gagnon	Québec (QC)
John Godfrey	Don Valley West (ON)
Yvon Godin	Acadie—Bathurst (NB)
Peter Goldring	Edmonton Centre-East (AB)
Richard Harris	Prince George—Bulkley Valley (BC)
John Herron	Fundy—Royal (NB)

Raymond Lavigne	Verdun—St-Henri—St-Paul—Pointe Saint-Charles (QC)
Dan McTeague	Pickering—Ajax—Uxbridge (ON)
Benoît Sauvageau	Repentigny (QC)

CO-CLERKS OF THE COMMITTEE

Tonu Onu
Jean-François Pagé

PARLIAMENTARY RESEARCH BRANCH OF THE LIBRARY OF PARLIAMENT

Françoise Coulombe, Research Officer

FOREWORD

The Committee wishes to underline the outstanding collaboration and support given by the people who appeared before it to share their experience and expertise in this area.

The Committee would also like to thank the analyst from the Library of Parliament's Parliamentary Research Branch, Françoise Coulombe, as well as the joint clerks, Tonu Onu and Jean-François Pagé and their support staff, for their invaluable assistance and dedication throughout this study.

THE STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

has the honour to present its

EIGHTH REPORT

Pursuant to the mandate conferred on it by House of Commons Standing Order 108(4)(*b*) and Section 88 of the *Official Languages Act*, the Standing Joint Committee on Official Languages has consulted the official language minority communities.

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 1

PROVINCIAL/TERRITORIAL ORGANIZATIONS 1

A. Federal government services in the official language of the minority 1

B. Education 1

C. Health-care services 2

D. Devolution of federal powers to other levels of government 2

E. Towards a genuine partnership 2

F. The application of Part VII of the *Official Languages Act* 2

G. The expectations of the linguistic minority communities 3

H. The unique situation of the anglophone community in Quebec 3

NATIONAL ORGANIZATIONS 3

A. A comprehensive development policy 3

B. Education : a priority 4

C. Sectoral demands 5

CONCLUSION 5

APPENDIX A — LIST OF WITNESSES 7

MINUTES OF PROCEEDINGS 11

THE OFFICIAL LANGUAGE MINORITY COMMUNITIES TOLD US...

INTRODUCTION

Pursuant to the resolution adopted on 12 February 2002, the Standing Joint Committee on Official Languages (hereinafter "the Committee") consulted representatives of the official language minority communities in the context of the action plan being prepared by the President of the Privy Council and Minister of Intergovernmental Affairs and Minister responsible for coordinating issues related to official languages, the Honourable Stéphane Dion (hereinafter "the Minister"). On 18 and 19 March 2002, the Committee heard the evidence presented by spokespeople for eleven provincial and territorial organizations and six national organizations. (A list of the witnesses is appended.)

This report summarizes the main points to emerge from the evidence heard. It is in no sense intended to be a substitute for the original evidence, in which the community representatives describe with impressive conviction their concerns and expectations, and propose solutions. The first part of the report sets out the main themes addressed by the spokespersons for provincial and territorial organizations. The second deals with presentations by spokespersons for the national organizations.

PROVINCIAL/TERRITORIAL ORGANIZATIONS

A. Federal government services in the official language of the minority

Despite the *Official Languages Act* and the *Official Languages (Communications with and Services to the Public) Regulations*, francophone communities experience innumerable difficulties when they request service in French in federal offices designated to provide services in both official languages. The mentality of the bureaucracy needs to be changed so that federal public servants no longer think that services in French are strictly a matter for Canadian Heritage. Equally, delivery of federal services in English leaves something to be desired in the more remote regions of Quebec.

B. Education

The funding provided under the Official Languages in Education (OLE) Program does not meet the particular needs of francophone minority communities. The importance of the services that should be available to young children cannot be over-emphasized, since these are recognized as an effective way of fighting assimilation. Literacy and adult education programs in French also suffer from underfunding.

The federal government must ensure that the provincial and territorial governments account for the transfers made by the Department of Canadian Heritage under the bilateral agreements on education. Canadian Heritage requires that minority communities demonstrate due diligence in using the funds granted to them. The federal government must insist on the same due diligence from the provincial and territorial governments to which it makes transfer payments.

C. Health-care services

Access to health-care services in the official language of one's choice is a priority for minority communities. Since the provincial and territorial governments claim they do not have the budgets needed to provide such services, it was suggested that the federal government could make sufficient funding available for the creation of a health-care program modelled on the Official Languages in Education (OLE) Program. It was also proposed that a sixth principle be added to the Canada Health Act: that of linguistic duality.

D. Devolution of federal powers to other levels of government

The devolution of federal powers and obligations to the provincial and territorial governments over the past decade has not ensured the protection of the language rights of official language minority communities. On the contrary, it has led to the loss of certain rights that had been assumed to be secure. In the future, any agreement on a transfer of powers from the federal government to a provincial or territorial government must include provisions that protect the language rights of the minority community unequivocally.

Treasury Board's new policy on the different models for delivery of services in the minority language has been given a favourable response, but its application by departments still gives cause for concern. In addition, it was suggested that situations that had harmed official language minority communities ought to be redressed.

E. Towards a genuine partnership

To reverse the trend toward assimilation that threatens the francophone minority communities, energetic measures will have to be taken. Currently the financing for the Canada-community agreements is insufficient to allow the minority communities to carry out their development plans. It was suggested that a genuine partnership should be established between the federal government and the communities, including a joint development plan and an adequate budget.

F. The application of Part VII of the *Official Languages Act*

The comprehensive application of Part VII of the *Official Languages Act* is essential if the minority communities are to develop to the fullest. The Act must be amended to spell out the legal scope of section 41, which must be binding and not merely

declaratory. Bill S-32, An Act to amend the *Official Languages Act* (fostering of English and French), enjoys broad support in the minority communities. Some witnesses even suggested that Part VII should be given more teeth with the inclusion of provisions for court remedy.

G. The expectations of the linguistic minority communities

The Minister's plan of action must contain a comprehensive development plan for the minority communities based on the development plans adopted by provincial and territorial communities. It must make broad provision for consultation and co-operation. It must include the following: specific objectives, a definite time frame, performance indicators and sufficient funding. There is broad support for a strong expression of political will to ensure that the comprehensive minority community development policy being formulated is fully implemented.

H. The unique situation of the anglophone community in Quebec

According to popular wisdom, the anglophone community in Quebec needs no special protection, because it is part of the national majority. Alliance Quebec refutes this claim, citing its community's considerable loss of numbers since the 1970s. At the moment, English and not French is at risk in Quebec.

The *Official Languages Act* should be applied a little more symmetrically. First, the anglophone community in Quebec should be recognized as an official language minority community. Obviously, the two minority communities are not in the same situation, and therefore it would not be advisable to demand rules that would apply totally symetrically, in the matter of funding, for example. However, rights must be applied with equal symmetry, a demand Anglo-Quebeckers have all too often been told they were not entitled to make.

NATIONAL ORGANIZATIONS

A. A comprehensive development policy

The Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada encourages the Minister to formulate a comprehensive development policy for the francophone community in Canada. This policy would identify and clarify the federal government's commitment to the communities and the scope of the obligations set out in Part VII of the *Official Languages Act*. The federal approach must no longer be based on scattered projects, but should consider the needs of the francophone communities as policies and programs are developed.

The FCFA referred to the resolution passed unanimously by its national council, which called "[trans] for the President of the Privy Council to be designated the minister responsible for the official languages program and for the implementation of a

comprehensive development policy by the federal government, which it supports". It pointed out that the minister developing the action plan must also be responsible for the Official Languages Support Program in order to give consideration to the development plans of the communities in each of the provinces and territories. In addition, consultation mechanisms should be in place for all community development sectors.

The framework for action should resolve the difficulties of implementing Part VII of the Act, by making the scope of their obligations clear to public officials and by encouraging their compliance with the establishment of measures of accountability. It has also been suggested that consideration be given to setting up a "withdrawal fund", which would require departments failing to adapt their initiatives to the needs of the communities to provide the communities, directly or indirectly, with the funds they need to benefit from the initiative in question.

B. Education: a priority

According to the Fédération nationale des conseillères et conseillers scolaires francophones, education in minority communities should be at the heart of the Minister's development policy. At the moment, French schools are funded at about the same level as English schools, whereas their needs, not to mention additional requirements for daycare and pre-school facilities, are significantly greater. In addition, there is no guarantee that the parties negotiating the Official Languages in Education Program (OLE) are taking the priorities of the francophone school boards into account. Finally, given the federal government's limited accounting requirements, it contends that certain departments of education use federal funds earmarked for French as a first language for activities they should be paying for in any case.

The Fédération points out that, with few exceptions, the approach to funding, negotiating and consulting has not changed since the inception of school governance. It notes that the creation of school boards — the only form of francophone "government" with a basis in the Constitution — has made them inseparable partners of the federal government and of the Council of Ministers of Education of Canada, and therefore wants agreements on official languages in education to include three parties. It recommends a new concept of education in a minority context that would reflect section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. It wants a system of education that is unique to the francophone community and properly funded to enable it to serve the special mission of French schools in a minority setting.

The Commission nationale des parents francophones is highly critical of the federal government's continued funding of provincial governments that ignore the rights of francophones and use the funds intended for French education for some other purpose. It contends that funding for French education should be given directly to the school boards to prevent the majority from deciding on educational content for the minority and dictating how the funding should be spent. It advocates an national early childhood support plan,

which would include families in a social and educational network leading to registration in a French school and the creation of a new federal program in order to put this plan into effect.

The Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) is calling on the federal government to become more actively and effectively committed to implementing section 41 of the *Official Languages Act*. It recommends that measures be put in place to prevent the provincial/territorial governments from using funding for education in French for other purposes. It wants governments to commit enough funding to permit the organization of exchanges among young people, promote teacher development, support basic research in French-language education and its dissemination and facilitate the creation of teaching tools that are relevant to francophones in a minority situation.

C. Sectoral demands

The Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises recommends that the Minister use the gender-based analysis in formulating his comprehensive development policy for minority language communities. It refers, in this regard, to the *Action Program* adopted in Beijing in 1995 and the commitments Canada made in the *Setting the Stage for the Next Century: The Federal Plan for Gender Equality* (1995).

As the young people represent the future of their community, the Fédération de la jeunesse canadienne-française wants a youth component to the action plan the Minister is developing. It points out that a number of programs targeting young people give priority to young people at risk and argues that young people living in a minority situation are at risk of losing their language, their culture, even their identity. It favours a new partnership with the federal government that would enable the Canadian francophone community to develop fully.

CONCLUSION

The official language minority communities to benefit considerably from the comprehensive action plan the Minister will be unveiling shortly. They are, however, realistic and stress the importance of the expression of political will to ensure the policy is fully implemented and the need to put mechanisms in place to ensure federal departments and provincial and territorial governments are held accountable.

APPENDIX A
LIST OF WITNESSES

Associations and Individuals	Date	Meeting
Alliance Québec	18/03/2002	29
Brent Tyler, President		
"Assemblée communautaire fransaskoise"		
Denis Desgagné, Executive Director		
"Association canadienne-française de l'Alberta"		
Raymond Lamoureux, Executive Director		
"Association canadienne-française de l'Ontario"		
Jean-Marc Aubin, President of the provincial "ACFO"		
"Association des francophones du Nunavut"		
Daniel Cuerrier, Coordinator		
"Association franco-yukonnaise"		
Jeanne Beaudoin, Executive Director		
"Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse		
Jean Léger, Executive Director		
"Fédération des francophones de la Colombie-Britannique"		
Claude Provencher, President		
"Fédération franco-ténoise"		
Daniel Lamoureux, Executive Director		
"Société des acadiens et acadiennes du Nouveau-Brunswick"		
Jean-Guy Rioux, President		
"Société Saint-Thomas d'Aquin"		
Maria Bernard, Executive Director		

Associations and Individuals	Date	Meeting
"Association canadienne d'éducation de la langue française"	19/03/2002	30
Charlotte Ouellet, Executive Secretary		
"Commission nationale des parents francophones"		
Jean Giroux-Gagné, Vice-President		
"Fédération de la jeunesse canadienne-française"		
Chantal Berard, Executive Director		
Michel Hamon Liboiron, President		
"Fédération des communautés francophones et acadienne"		
Georges Arès, President		
"Fédération nationale des conseillères et conseillers scolaires francophones"		
Marc Boily, President		
Paul Charbonneau, Executive Director		
"Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises"		
Brigitte Duguay, Executive Director		

A copy of the relevant Minutes of Proceedings of the Standing Joint Committee on Official Languages (*Meetings Nos. 29, 30 and 32 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

The Hon. Shirley Maheu, Senator
Co-Chair

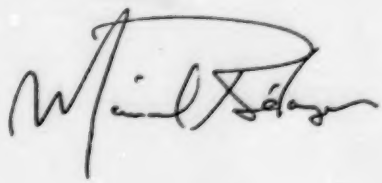

Mauril Bélanger, M.P.
Co-Chair

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, April 16, 2002
(*Meeting No. 32*)

The Standing Joint Committee on Official Languages met in a *televised session* at 3:30 p.m., this day, in Room 253-D, Centre Block, the Co-Chair, Mauril Bélanger, presiding.

Members of the Committee present:

From the Senate: The Hon. Gérald A. Beaudoin, The Hon. Jean-Robert Gauthier, The Hon. Viola Léger and The Hon. Raymond C. Setlakwe.

From the House of Commons: Mauril Bélanger, Gérard Binet, Sarmite Bulte, Yvon Godin, Benoît Sauvageau and Yolande Thibeault.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Françoise Coulombe and Marion Ménard, analysts.

Appearing: The Hon. Lucienne Robillard, President of the Treasury Board.

Witnesses: *From the Treasury Board of Canada Secretariat*: Carole Swan, Associate Secretary of the Treasury Board; Diana Monnet, Assistant Secretary, Official Languages; Ralph Heintzman, Assistant Secretary, Strategic Policy and Planning.

Pursuant to Standing Order 108(4)*b*), a review of Official languages policies and programs of the Treasury Board.

The Minister made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:01 p.m., the sitting was suspended.

At 5:07 p.m., the sitting resumed *in camera*. The Committee proceeded to consider a draft report on the consultation with official language minority communities.

It was agreed, — That the report entitled "*The official language minority told us ...*" be adopted in its modified form as the Eighth report of the Standing Joint Committee and that the Co-Chairs table the report in the Senate and in the House of Commons.

It was agreed, — That the Committee print 550 copies of its Eighth report in tumble bilingual format.

It was agreed, — That the analysts and the Co-Clerks be authorized to make editorial changes as may be necessary without changing the substance of the Report.

At 5:24 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Tonu Onu
Co-Clerk of the Committee

Jean-François Pagé
Co-Clerk of the Committee

PARLEMENT DU CANADA

LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE NOUS ONT DIT...

Comité mixte permanent des langues officielles

Avril 2002

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : http://www.parl.gc.ca

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE NOUS ONT DIT...

Comité mixte permanent des
langues officielles

Avril 2002

COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

COPRÉSIDENTS

L'hon. Shirley Maheu, sénateure	Rougemont (QC)
Mauril Bélanger, député	Ottawa—Vanier (ON)

VICE-COPRÉSIDENTS

Scott Reid, député	Lanark—Carleton (ON)
Yolande Thibeault, députée	Saint-Lambert (QC)

REPRÉSENTANT LE SÉNAT

Les honorables sénateurs :

Gérald A. Beaudoin, o.c., c.r.	Rigaud (QC)
Joan Fraser	De Lorimier (QC)
Jean-Robert Gauthier	Ontario (ON)
Viola Léger, o.c.	Nouveau-Brunswick (NB)
Jean-Claude Rivest	Stadacona (QC)
Raymond C. Setlakwe, c.m.	Les Laurentides (QC)

REPRÉSENTANT LA CHAMBRE DES COMMUNES

Eugène Bellemare	Ottawa—Orléans (ON)
Gérard Binet	Frontenac—Mégantic (QC)
Sarmite Bulte	Parkdale—High Park (ON)
Claude Drouin	Beauce (QC)
Christiane Gagnon	Québec (QC)
John Godfrey	Don Valley-Ouest (ON)
Yvon Godin	Acadie—Bathurst (NB)
Peter Goldring	Edmonton Centre-Est (AB)
Richard Harris	Prince George—Bulkley Valley (CB)
John Herron	Fundy—Royal (NB)

Raymond Lavigne	Verdun—St-Henri—St-Paul—Pointe Saint-Charles (QC)
Dan McTeague	Pickering—Ajax—Uxbridge (ON)
Benoît Sauvageau	Repentigny (QC)

COGREFFIERS DU COMITÉ

Tonu Onu
Jean-François Pagé

DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Françoise Coulombe, attachée de recherche

AVANT-PROPOS

Le Comité tient à souligner l'excellente collaboration et le soutien apporté par les personnes qui sont venus partager leur expérience et leurs connaissances dans ce domaine.

Le Comité souhaite également remercier l'analyste de la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement, Françoise Coulombe et ainsi que les cogreffiers, Tonu Onu et Jean-François Pagé et leur personnel de soutien, pour leur précieuse collaboration et dévouement au cours de cette étude.

LE COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'alinéa 108(4)*b*) du Règlement de la Chambre des communes et l'article 88 de la *Loi sur les langues officielles* le Comité mixte permanent des langues officielles a consulté les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

LES ORGANISMES PROVINCIAUX/TERRITORIAUX 1

A. Les services du gouvernement fédéral dans la langue officielle de la minorité 1

B. L'éducation 1

C. Les services de santé 2

D. La dévolution des pouvoirs fédéraux à divers paliers gouvernementaux 2

E. Pour un véritable partenariat 2

F. La mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* 3

G. Les attentes des communautés en situation minoritaire 3

H. La situation particulière de la communauté anglophone du Québec 3

LES ORGANISMES NATIONAUX 4

A. Une politique de développement global 4

B. L'éducation : une priorité 4

C. Les demandes sectorielles 5

CONCLUSION 6

ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS 7

PROCÈS-VERBAL 11

LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE NOUS ONT DIT...

INTRODUCTION

Conformément à la résolution adoptée le 12 février 2002, le Comité mixte permanent des langues officielles (ci-après appelé le Comité) a consulté les porte-parole des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le contexte du plan d'action que prépare le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales et responsable de la coordination des dossiers touchant les langues officielles, l'honorable Stéphane Dion (ci-après appelé le Ministre). Les 18 et 19 mars 2002, le Comité a entendu les témoignages des porte-parole de onze organismes provinciaux ou territoriaux ainsi que ceux des représentants de six organismes nationaux. (La liste des témoins figure en annexe.)

Le présent rapport est un compte rendu des points saillants des témoignages entendus et n'a aucunement la prétention de remplacer la lecture des témoignages au cours desquels les intervenants ont exposé avec beaucoup de conviction leurs préoccupations, leurs attentes, et proposé des pistes de solution. La première partie du rapport expose les principaux thèmes abordés par les porte-parole des organismes oeuvrant à l'échelle provinciale ou territoriale. La seconde rend compte des présentations des représentants des organismes nationaux.

LES ORGANISMES PROVINCIAUX/TERRITORIAUX

A. Les services du gouvernement fédéral dans la langue officielle de la minorité

Malgré la *Loi sur les langues officielles* et le *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation de services*, les communautés francophones éprouvent d'innombrables difficultés lorsqu'elles demandent à être servies dans leur langue dans les bureaux fédéraux désignés pour offrir des services dans les deux langues officielles. Un changement de culture s'impose afin que les fonctionnaires fédéraux abandonnent l'idée qui associe les services en français strictement à Patrimoine canadien. De même, la prestation des services fédéraux en anglais laisse à désirer dans les régions éloignées du Québec.

B. L'éducation

Le financement accordé dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement (LOE) ne permet pas de combler les besoins particuliers des communautés francophones en situation minoritaire. On ne saurait trop insister sur l'importance des services qui devraient être offerts à la petite enfance, puisqu'ils sont

reconnus comme un moyen efficace de lutter contre l'assimilation. Les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes en français souffrent aussi de sous-financement.

Le gouvernement fédéral doit s'assurer de l'obligation des gouvernements provinciaux/territoriaux de rendre compte des transferts effectués par Patrimoine canadien en vertu des ententes bilatérales en éducation. Patrimoine canadien exige que les communautés en situation minoritaire fassent preuve de diligence raisonnable dans l'utilisation des fonds qui leur sont octroyés. Le gouvernement fédéral devrait exiger la même chose des gouvernements provinciaux/territoriaux auxquels il verse des paiements de transfert.

C. Les services de santé

L'accès à des services de santé dans la langue officielle de son choix est une priorité pour les communautés en situation minoritaire. Étant donné que les gouvernements provinciaux/territoriaux allèguent qu'ils ne disposent pas des budgets nécessaires pour offrir de tels services, il a été suggéré que le gouvernement fédéral offre un financement permettant de créer un programme de soins de santé modelé sur le Programme des langues officielles dans l'enseignement (LOE). Il a aussi été proposé d'ajouter un 6^{e} principe à la *Loi canadienne sur la santé*, soit la dualité linguistique.

D. La dévolution des pouvoirs fédéraux à divers paliers gouvernementaux

Les dévolutions des pouvoirs et des obligations du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux/territoriaux effectuées durant la dernière décennie n'ont pas assuré la protection des droits linguistiques des communautés en situation minoritaire. Elles ont entraîné des reculs par rapport à ce qu'on croyait des acquis en matière de droits linguistiques. À l'avenir, toute entente de transfert de pouvoirs du gouvernement fédéral à un gouvernement provincial/territorial doit inclure des clauses sans équivoque assurant la protection des droits linguistiques de la communauté en situation minoritaire.

La nouvelle politique du Conseil du Trésor sur les différents modes de prestation des services dans la langue de la minorité est accueillie favorablement, mais la façon dont les ministères la mettront en application soulève encore des inquiétudes. De plus, il a été suggéré qu'il faudrait effectuer un redressement des situations qui ont causé des torts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

E. Pour un véritable partenariat

Pour renverser la tendance à l'assimilation qui menace les communautés francophones en situation minoritaire, il faut mettre en œuvre des mesures énergiques. À l'heure actuelle, le financement des ententes Canada-communautés est insuffisant pour permettre la réalisation des plans de développement des communautés en situation

minoritaire. Il est proposé d'instaurer un véritable partenariat entre le gouvernement fédéral et les communautés comportant un plan de développement conjoint et un budget adéquat.

F. La mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

La pleine mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* est essentielle pour permettre aux communautés en situation minoritaire d'atteindre leur plein développement. La *Loi* doit être modifiée afin de préciser la portée juridique de l'article 41 qui doit être exécutoire et non déclaratoire. À ce titre, le projet de loi S-32 : Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) jouit d'un large appui au sein des communautés en situation minoritaire. D'aucuns ont même proposé de donner plus de force et de vigueur à la partie VII en prévoyant des recours devant les tribunaux.

G. Les attentes des communautés en situation minoritaire

Le plan d'action du Ministre doit proposer un plan de développement global pour les communautés en situation minoritaire en s'inspirant des plans de développement adoptés par les communautés à l'échelon provincial/territorial. Il doit faire une large place à la consultation et à la concertation. Il doit comprendre les éléments suivants : des objectifs concrets, un échéancier précis, des indicateurs de rendement et un budget adéquat. On s'entend largement pour affirmer que la volonté politique devra se manifester avec fermeté pour assurer la pleine mise en œuvre de la politique, en voie d'élaboration, de développement global des communautés vivant en situation minoritaire.

H. La situation particulière de la communauté anglophone du Québec

La sagesse populaire veut que la communauté anglophone du Québec n'ait besoin d'aucune protection particulière parce qu'elle fait partie de la majorité à l'échelle du Canada. Alliance Québec réfute cette affirmation en rappelant la perte d'effectif considérable subie par sa communauté depuis les années 1970. À l'heure actuelle, c'est l'anglais qui est en danger au Québec, et non le français.

La *Loi sur les langues officielles* devrait être appliquée avec un peu plus de symétrie. En premier lieu, il conviendrait de reconnaître que la communauté anglophone du Québec est une communauté minoritaire de langue officielle. Il est évident que les deux communautés minoritaires ne sont pas dans la même situation et, par conséquent, il ne serait pas avisé de demander l'établissement de règles qui s'appliqueraient de manière totalement symétrique en matière de financement, par exemple. Cependant, les droits doivent être appliqués de façon symétriquement égale, une exigence à laquelle les Anglo-Québécois se sont trop souvent fait dire qu'ils n'avaient pas droit.

LES ORGANISMES NATIONAUX

A. Une politique de développement global

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada encourage le Ministre à élaborer une politique de développement global de la francophonie canadienne. La politique souhaitée viendrait préciser et clarifier l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des communautés, ainsi que la portée des obligations énoncées à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles.* L'approche fédérale ne doit plus être fondée sur la réalisation de projets épars, mais devrait plutôt tenir compte des besoins des communautés francophones dès l'élaboration des politiques et des programmes.

La FCFA a fait état de la résolution adoptée à l'unanimité par son Conseil national qui « réclame la désignation du président du Conseil privé comme ministre responsable du programme des langues officielles et ministre responsable de la mise en œuvre d'une politique de développement global du gouvernement fédéral avec laquelle elle est d'accord ». Elle a fait valoir que le ministre qui élabore le plan d'action doit aussi être responsable du Programme d'appui aux langues officielles, afin de tenir compte des plans de développement adoptés par les communautés dans chacune des provinces et chacun des territoires. De plus, des mécanismes de consultation pour tous les secteurs de développement des communautés devraient être mis en place.

Le cadre d'action devrait permettre de corriger les problèmes de mise en œuvre de la partie VII de la Loi, d'une part, en expliquant clairement aux fonctionnaires la portée de leurs obligations et, d'autre part, en instaurant des mesures de reddition de comptes pour les inciter à s'y conformer. De plus, il est suggéré d'examiner la possibilité d'instituer « un régime de retrait » qui obligerait les ministères qui n'adaptent pas leurs initiatives aux besoins des communautés à mettre à la disposition de ces dernières, directement ou indirectement, les sommes nécessaires pour qu'elles puissent bénéficier de l'initiative en cause.

B. L'éducation : une priorité

Selon la Fédération nationale des conseillères et conseillers scolaires francophones, l'éducation dans les communautés en situation minoritaire devrait être au cœur de la politique de développement du Ministre. À l'heure actuelle, le financement de l'école française est presque le même que celui de l'école anglaise, alors que les besoins sont nettement supérieurs, sans compter les besoins additionnels en garderies et prématernelles. De plus, il est loin d'être assuré que les parties négociatrices dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement (LOE) prennent en compte les priorités des conseils scolaires francophones. Enfin, étant donné les exigences limitées du gouvernement fédéral en matière de reddition des comptes, on affirme que certains ministères de l'Éducation utilisent les fonds fédéraux versés pour le français langue première pour financer des activités dont ils devraient de toute façon absorber les coûts.

La Fédération fait remarquer, qu'à quelques iotas près, la façon de financer, de négocier et de consulter n'a pas changé depuis la mise en place de la gestion scolaire. Elle fait valoir que la création des conseils scolaires — seule forme de « gouvernement » francophone ayant des assises constitutionnelles — en a fait des partenaires incontournables du gouvernement fédéral au même titre que le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) et réclame, par conséquent, que les ententes portant sur les langues officielles en éducation deviennent tripartites. Elle recommande l'adoption d'une nouvelle conception de l'éducation en milieu minoritaire qui tienne compte de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Elle réclame la mise en place d'un système d'éducation propre à la francophonie, doté d'un financement adéquat qui permettra de répondre à la mission particulière de l'école française en milieu minoritaire.

La Commission nationale des parents francophones déplore que le gouvernement fédéral continue à financer les gouvernements provinciaux qui bafouent les droits des francophones et qui utilisent on ne sait comment les fonds destinés à l'éducation française. Elle fait valoir que les fonds destinés à l'éducation en français devraient être versés directement aux conseils scolaires afin d'éviter que la majorité décide des contenus de l'éducation pour la minorité et dicte comment dépenser les fonds octroyés. Elle plaide en faveur du Plan national d'appui à la petite enfance qui vise l'inclusion des familles dans un réseau social et éducatif menant à l'inscription à l'école française et souhaite la création d'un nouveau programme fédéral pour réaliser ce plan.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) demande au gouvernement fédéral de s'engager plus activement et plus efficacement à mettre en œuvre l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Elle recommande la mise en place de mesures coercitives pour empêcher les gouvernements provinciaux/territoriaux d'utiliser les fonds versés pour l'éducation en français à d'autres fins. Elle exhorte les gouvernements à engager des fonds adéquats permettant d'organiser des échanges de jeunes, d'encourager le perfectionnement des enseignants et des enseignantes, d'appuyer la recherche fondamentale en éducation de langue française et sa diffusion, et de faciliter la création d'outils pédagogiques pertinents aux francophones en situation minoritaire.

C. Les demandes sectorielles

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises recommande au Ministre d'utiliser l'analyse comparative entre les sexes au cours de l'élaboration de sa politique de développement global des communautés en situation minoritaire. Elle rappelle à ce titre l'adoption du *Programme d'action* de Beijing en 1995 et les engagements pris par le Canada dans *À l'aube du XXIe siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* (1995).

Compte tenu du fait que la jeunesse est la relève de sa communauté, la Fédération de la jeunesse canadienne-française demande l'inclusion d'un volet jeunesse dans le plan d'action en voie d'élaboration par le Ministre. Elle rappelle que plusieurs

programmes ciblant la jeunesse accordent une priorité aux jeunes à risque et fait valoir que les jeunes vivant en situation minoritaire sont à risque notamment de perdre leur langue, leur culture voire leur identité. Elle se prononce pour un nouveau partenariat avec le gouvernement fédéral qui permettra le développement global de la francophonie canadienne.

CONCLUSION

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire attendent beaucoup de retombées positives du plan d'action global que le Ministre dévoilera prochainement. Elle demeurent toutefois réalistes et insistent sur l'importance de la volonté politique pour assurer la pleine mise en œuvre de cette nouvelle politique et sur la nécessité d'instituer des mécanismes pour garantir la reddition de comptes des ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux/territoriaux.

ANNEXE A
LISTE DES TÉMOINS

Associations et particuliers	Date	Réunion
Alliance Québec	18/03/2002	29
Brent Tyler, président		
Assemblée communautaire fransaskoise		
Denis Desgagné, directeur général		
Association canadienne-française de l'Alberta		
Raymond Lamoureux, directeur général		
Association canadienne-française de l'Ontario		
Jean-Marc Aubin, président de l'ACFO provinciale		
Association des francophones du Nunavut		
Daniel Cuerrier, coordonnateur		
Association franco-yukonnaise		
Jeanne Beaudoin, directrice générale		
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse		
Jean Léger, directeur général		
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique		
Claude Provencher, président		
Fédération franco-ténoise		
Daniel Lamoureux, directeur général		
Société des acadiens et acadiennes du Nouveau-Brunswick		
Jean-Guy Rioux, président		
Société Saint-Thomas d'Aquin		
Maria Bernard, directrice générale		

Associations et particuliers	Date	Réunion
Association canadienne d'éducation de la langue française	19/03/2002	30
Charlotte Ouellet, secrétaire générale		
Commission nationale des parents francophones		
Jean Giroux-Gagné, vice-président		
Fédération de la jeunesse canadienne-française		
Chantal Berard, directrice générale		
Michel Hamon Liboiron, président		
Fédération des communautés francophones et acadienne		
Georges Arès, président		
Fédération nationale des conseillères et conseillers scolaires francophones		
Marc Boily, président		
Paul Charbonneau, directeur général		
Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises		
Brigitte Duguay, directrice générale		

Un exemplaire des Procès-verbaux du Comité mixte permanent des langues officielles (*Séances n^os^ 29, 30 et 32 incluant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

L'hon. Shirley Maheu, sénateure
Coprésidente

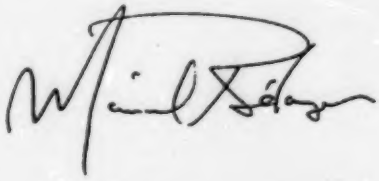

Mauril Bélanger, député
Coprésident

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 16 avril 2002
(Séance n° 32)

Le Comité mixte permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 15 h 30 (*séance télévisée*), dans la salle 253-D de l'édifice du centre, sous la présidence de Mauril Bélanger, co-président.

Membres du Comité présents :

Du Sénat : L'hon. Gérald A. Beaudoin, L'hon. Jean-Robert Gauthier, L'hon. Viola Léger et L'hon. Raymond C. Setlakwe.

De la Chambre des communes : Mauril Bélanger, Gérard Binet, Sarmite Bulte, Yvon Godin, Benoît Sauvageau et Yolande Thibeault.

Aussi présents : De la Direction de la Recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Françoise Coulombe et Marion Ménard, analystes.

Comparaît : L'hon. Lucienne Robillard, présidente du conseil du trésor.

Témoins : Du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Carole Swan, secrétaire déléguée du Conseil du Trésor; Diana Monnet, secrétaire adjointe, Langues officielles; Ralph Heintzman, secrétaire adjoint, Politiques et planification stratégiques.

Conformément à l'article 108(4)*b*) du Règlement, une étude des politiques et des programmes de langues officielles du Conseil du Trésor.

La Ministre fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 01, la séance est suspendue.

À 17 h 07, la séance reprend *à huis clos*. Le Comité étudie une ébauche de rapport sur une consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Il est convenu, — Que le rapport intitulé « *Les communautés de langue officielle en situation minoritaire nous ont dit...* » soit adopté dans sa forme en tant que huitième rapport du Comité mixte permanent et que les coprésidents déposent le rapport au Sénat et à la Chambre des communes.

Il est convenu, — Que le Comité fasse imprimer 550 exemplaires de son huitième rapport, sous forme bilingue, tête-bêche.

Il est convenu, — Que les analystes et les co-greffiers soient autorisés à apporter à la forme du rapport les changements jugés nécessaires, sans en altérer le fond.

À 17 h 24, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Tonu Onu
Cogreffier du Comité

Jean-François Pagé
Cogreffier du Comité